

Déclaration de Bologne

(27.08.2019)

Libérer le potentiel humain :

Un appel à agir pour l'accès à des aides techniques de qualité au nom de l'exercice des droits fondamentaux de l'être humain et de la réalisation d'objectifs de développement durable pleinement inclusifs

En 2019, des millions de citoyens à travers le monde voient leurs capacités entravées par des environnements, des produits et des services inaccessibles et/ou par manque d'accès à des aides techniques (AT) adaptées. Le contraste avec les moyens techniquement possibles et disponibles en d'autres endroits est criant. Ce contraste est inacceptable tant les aides techniques représentent un outil fondamental pour la promotion de l'égalité des chances et de la pleine participation à tous les aspects de la vie ; deux dimensions essentielles de toute société inclusive. Les signataires de cette déclaration en appellent à tous les acteurs exerçant une influence décisionnelle et pratique dans ce domaine afin que des mesures soient prises pour faciliter l'accès à des aides techniques de haute qualité à destination tous les bénéficiaires potentiels, quelle que soit leur situation géographique et indépendamment de leur âge, genre, ethnicité, orientation sexuelle ou de la cause de leur handicap.

Les **causes** de l'écart entre les besoins et l'accès à des aides techniques adaptées sont nombreuses : manque d'information, de compétences requises, de ressources, de systèmes de prise en charge suffisamment développés dans les secteurs de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation, un défaut de prise en charge politique et d'attention au droits fondamentaux de l'être humain. Les **effets** sont considérables : de millions de vie entravées, peu ou pas d'activité et de participation à l'échelle individuelle ou collective de la part de segments significatifs de la population, l'expérience de la pauvreté et d'un développement économique limité, ainsi que de réelles difficultés pour atteindre à l'échelle mondiale des objectifs de développement durable inclusifs qui ne laissent personne de côté. Ces problèmes ne touchent pas uniquement les pays à faible ou moyen revenus, mais relèvent de défis mondiaux qui appellent à des réponses du même niveau.

Pour établir une véritable égalité des chances et combler le fossé du « handicap » aussi bien à l'échelle des citoyens que de la société, **il apparaît nécessaire d'intensifier les efforts concertés de la part de tous les acteurs impliqués** : les organismes internationaux, gouvernements nationaux, autorités régionales et locales, prestataires de services, organisations professionnelles, organismes non gouvernementaux, l'industrie, les organisations d'aide aux personnes handicapées, établissements éducatifs, chercheurs, enseignants et chaque citoyen individuel.

Au cours d'un sommet tenu à Bologne le 27 août 2019, des représentants des parties prenantes concernées ont établi la **feuille de route** suivante :

1. **Sensibiliser** aux questions d'aide technique, de design universel et d'accessibilité à titre de sujets relevant des droits de l'être humain, la technique étant un facteur puissant et souvent décisif dans la revendication et l'exercice de ces droits.
2. **Promouvoir des lois dotées de puissants leviers coercitifs** sur l'accessibilité et la capacité d'utilisation des biens et de services ; soutenir des pratiques vertueuses à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie publique et privée.
3. Encourager dans toutes les disciplines concernées une **recherche socialement attentive et responsable** axée sur les freins à la pleine inclusion de tous dans la société et sur le développement de stratégies et de solutions, notamment d'ordre technique, visant la pleine participation.
4. S'assurer que l'innovation technique prenne en compte le plus grand nombre de bénéficiaires potentiels en accord avec les principes du design universel, et qu'elle ne contribue pas à accroître l'exclusion en élargissant le fossé entre groupes plus ou moins favorisés.
5. Développer **des systèmes d'accès à l'aide technique** centrés sur la personne, affranchis d'intérêts commerciaux et capables de fournir, dans des délais acceptables et à un prix abordable, des solutions novatrices et sur mesure adaptées à l'environnement d'usage et aux capacités, aux préférences et aux attentes des utilisateurs.
6. **Créer des possibilités de formation continue riches et adaptées pour les utilisateurs, y compris professionnels, le personnel médico-social** et l'ensemble des personnes impliquées dans l'évaluation des besoins, dans la mise en œuvre de solutions d'aide technique et dans la garantie de la longévité de ces solutions.
7. Viser et exiger des **collaborations substantielles entre acteurs** aux niveaux international, national, régional et local, et mieux définir les obligations et les niveaux de responsabilité propres à chacun, tout en impliquant à chaque niveau des organisations de personnes en situation de handicap ainsi qu'un vaste éventail d'utilisateurs d'aides techniques.
8. **Viser et garantir la qualité des aides techniques** pour un accès équitable à celles-ci à l'échelle mondiale.
9. **Promouvoir une image, des initiatives et des designs positifs** susceptibles de contrer la stigmatisation parfois liée au handicap et au recours à l'aide technique.
10. **Déjouer les barrières de différentes natures** (financières, politiques, administratives, marchandes, liées à la connaissance, à la culture ou au genre, etc.) au développement de l'aide technique et de l'accessibilité à tous les niveaux.

Les signataires de cette déclaration ne se contentent pas d'en appeler aux autres acteurs mais déclarent qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir les objectifs détaillés ci-dessus.

Bologne, le 27 août 2019.

La liste des signataires reste ouverte sur le site du AAATE jusqu'à la fin 2019.